



Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations
Date d'émission: 2021-12-22 Date de révision: 2025-03-19 Remplace la fiche: 2022-10-19 Version: 2.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate
Code du produit : M12577

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.4. Données relatives au fournisseur

JR Simplot Company
Boîte postale 70013
Boise, ID, 83707
T 1-208-336-2110

1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1-800-424-9300

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2B	H320	Provoque une irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :



Mention d'avertissement (GHS US) : Attention

Mentions de danger (GHS US) : H315 - Provoque une irritation cutanée
H320 - Provoque une irritation des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence (GHS US) : P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Wear protective gloves.
P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340 - En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 - Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical o consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical o consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu et/ou le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Hazards associated with known or reasonably anticipated uses

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Hazards not otherwise classified

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.5. Toxicité aiguë inconnue

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification SGH-US
Ammonium Polyphosphate	n° CAS: 68333-79-9	57	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2B, H320 STOT SE 3, H335
Water	n° CAS: 7732-18-5	43	Non classé

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persiste. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/effets	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation légère des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Sable. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
-------------------	---

Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Éloigner le personnel superflu. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
- Procédures d'urgence : Aérer la zone. Éloigner le personnel superflu. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.
- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Voir Rubrique 8, Contrôle de l'exposition/protection individuelle, Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
- Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

- Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.
- Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.
- Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:
Porter des gants de protection.
Protection oculaire:
Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
Porter un masque approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Dark liquid.
Couleur	: Green
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6,5 – 7
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non-flammable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Complete.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

Ammonium Polyphosphate	
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Water

Caractéristiques d'une particule

Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable. Non établi.

10.3. Risque de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matériaux incompatibles

Zinc-clad and copper bearing alloys. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ammonia, POx and NOx. fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé

Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate

DL50 orale rat > 2000 mg/kg

DL50 cutanée rat > 5000 mg/kg

Ammonium Polyphosphate (68333-79-9)

DL50 orale rat 5625 mg/kg (Rat)

DL50 cutanée lapin > 3160 mg/kg (Rabbit)

ATE US (voie orale) 5625 mg/kg de poids corporel

Water (7732-18-5)

DL50 orale rat 90000 mg/kg

ATE US (voie orale) 90000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
pH: 6,5 – 7

Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Ammonium Polyphosphate (68333-79-9)	
pH	5 (10 %)
Water (7732-18-5)	
pH	7

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une irritation des yeux.
pH: 6,5 – 7

Ammonium Polyphosphate (68333-79-9)	
pH	5 (10 %)
Water (7732-18-5)	
pH	7

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Ammonium Polyphosphate (68333-79-9)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Ammonium Polyphosphate (68333-79-9)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Water (7732-18-5)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation légère des yeux.
Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Écotoxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate

CL50 - Poissons [1]	> 101 mg/l
---------------------	------------

12.2. Persistance et dégradabilité

Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

Ammonium Polyphosphate (68333-79-9)

Persistance et dégradabilité	Biodegradability in water: no data available, No (test)data on mobility of the components available, Non établi.
------------------------------	--

Water (7732-18-5)

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

Ammonium Polyphosphate (68333-79-9)

Potentiel de bioaccumulation	No bioaccumulation data available. Non établi.
------------------------------	--

Water (7732-18-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,38
--	-------

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé
Fluorinated greenhouse gases : Non

Autres informations : Éviter les rejets non intentionnels dans l'environnement.

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.
Informations sur les déchets écologiques	: Éviter les rejets non intentionnels dans l'environnement.

Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (DOT)	: Non applicable
UN-No. (TDG)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle pour le transport (DOT)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (TMD)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IATA)	: Non applicable

14.3. Classe(s) relative(s) au transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT)	: Non applicable
---	------------------

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG)	: Non applicable
---	------------------

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: Non applicable
--	------------------

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: Non applicable
--	------------------

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT)	: Non applicable
Groupe d'emballage (TDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable

14.5. Dangers environnementaux

Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.
---------------------	---

14.6. Transport en vrac

Non applicable

14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

DOT

Aucune donnée disponible

TMD

Aucune donnée disponible

IMDG

Non applicable

IATA

Non applicable

Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate

Fiche de Données de Sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

SECTION 15 Informations sur la réglementation

15.1. Federal regulations

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

15.2. Règlements internationaux

CANADA

Ammonium Polyphosphate (68333-79-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Water (7732-18-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

Water (7732-18-5)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

15.3. State regulations

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

SECTION 16 Autres informations

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date de révision : 2025-03-19

Date d'émission : 2021-12-22

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Full text of hazard classes and H-statements

H315 Provoque une irritation cutanée

H320 Provoque une irritation des yeux

H335 Peut irriter les voies respiratoires

Fiche de données de sécurité (FDS), USA

Disclaimer: This information relates to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process. Such information is to the best of our knowledge and belief, accurate and reliable as of the date compiled. However, no representation, warranty or guarantee is made as to its accuracy, reliability or completeness. NO WARRANTY OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR ANY PARTICULAR PURPOSE, OR ANY OTHER WARRANTY, EXPRESS OR IMPLIED, IS MADE CONCERNING THE INFORMATION HEREIN PROVIDED. It is the user's responsibility to satisfy himself as to the suitability and completeness of such information for his own particular use. We do not accept liability for any loss or damage that may occur from the use of this information nor do we offer warranty against patent infringement.